

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 5 février 2026

Logement étudiant en Bretagne : l'État lance une feuille de route pour créer 2 065 nouveaux logements à l'horizon 2030

--

**Premier comité de pilotage régional du logement étudiant en Bretagne
Mercredi 4 février 2026**

Le premier comité de pilotage régional du logement étudiant s'est tenu ce mercredi 4 février à Rennes, sous la présidence de Mme Hélène Insel, Rectrice de la Région académique Bretagne, et de M. Yves Salaün, directeur adjoint de la DREAL Bretagne, représentant le préfet de région. Il renforce la démarche partenariale de pilotage stratégique, de dialogue et de suivi des engagements pris sur le territoire en faveur du développement du logement étudiant en Bretagne, politique prioritaire du Gouvernement.

Ce comité s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 25 août 2025*, fixant un objectif national de création de 15 000 logements étudiants par an. La déclinaison régionale de cet objectif se traduit en Bretagne par la livraison de **2 065 logements étudiants à vocation sociale dont 715 d'ici la rentrée 2027 et 1 350 d'ici 2030**.

Ce premier comité de pilotage avait pour objectif de mettre à jour et de partager un **diagnostic régional du logement étudiant**, d'établir un état des lieux des besoins et de la production existante, en s'appuyant notamment sur l'expertise du CROUS Rennes Bretagne et des Observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE), et de définir les modalités de gouvernance permettant d'atteindre les objectifs fixés.

La démarche repose sur une **gouvernance partagée entre la Préfecture et la Région académique**, ainsi que sur une animation resserrée de l'ensemble des acteurs concernés : établissements d'enseignement supérieur, CROUS, collectivités territoriales, bailleurs et autres acteurs du logement social.

Deux priorités opérationnelles ont été arrêtées :

- **identifier les projets prioritaires par territoires dans une nouvelle feuille de route régionale partagée ;**
- **engager la signature de contrats territoriaux** dans les zones les plus en tension, en particulier Rennes et Brest.

Plusieurs **leviers d'action** ont été identifiés pour accélérer la production de logements étudiants, parmi lesquels :

- l'accélération de la **mobilisation du foncier public**, notamment sur et à proximité des sites universitaires ;
- le recours aux dispositifs nationaux de soutien à l'investissement, dont le nouveau programme **AGiLE (« Agir pour le logement étudiant »)** porté par la Banque des Territoires ;
- le développement de solutions diversifiées, incluant le logement locatif social et intermédiaire, ainsi que des **approches innovantes** (reconversion de bâtiments existants, surélévation maîtrisée, construction hors site).

Les travaux engagés traduisent en Bretagne les **annonces du Premier ministre en faveur de la relance du logement**, et notamment avec les objectifs de reprise de la production de logements locatifs sociaux, auxquels le logement étudiant contribue pleinement dans les territoires les plus tendus.

Ce comité de pilotage constitue une étape structurante pour objectiver les besoins, coordonner les acteurs et lever les freins opérationnels, afin de transformer les objectifs nationaux en réalisations concrètes, au service de la réussite étudiante, de l'attractivité des universités bretonnes, de la justice sociale et de l'équilibre des territoires.

* [Circulaire n° 6500/SG du 25 août 2025 relative à la mobilisation et préparation d'un Plan national en faveur du logement étudiant](#)

Contacts presse

Préfecture :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Région académique Bretagne

Pôle communication

Tél. 02 23 21 73 23

communication@ac-rennes.fr

ac-rennes.fr/espace-presse

N° Vert : 0806 800 838